

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	42

**N° 215/2017**

**OBJET : MARCHÉ DE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES - Groupement de commande avec la CC Terres du Lauragais - Autorisation de signature du marché**

**L'an deux mille dix-sept et le 3 octobre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** Monsieur Jean-Pierre BASTIANI donne procuration à Madame Nadine BARRE, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Monsieur Sébastien VINCINI à madame Monique COURBIERES.

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur Alain PEREZ

**ABSENTS NON EXCUSES :** Madame Carole LAFUSTE ; Messieurs Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER et Alain RIVELLA.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Nadine BARRE a été nommé secrétaire de séance.**

M. le Président rappelle la procédure qui a été engagée par le groupement de commande qui lie La CCLA et la C.C. Terres du Lauragais pour le transport et traitement de l'ensemble des déchets ménagers comprenant d'une part les ordures ménagères résiduelles et de l'autre, les emballages ménagers et Papiers.

M. le Président rend compte au conseil communautaire de la consultation par appel d'offres ouvert des 2 lots : lot n1 : ordures ménagères résiduelles et lot 2 : emballages ménagers et papiers.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 11 juillet 2017 pour publication au BOAMP, au JOUE et sur le site <http://cc-leze-ariège.fr/marches-publics/>

La date limite de réception des offres a été fixée au 4 septembre 2017 à 12h00. 4 offres ont été reçues dans les délais.

Les plis ont été ouverts en présence des membres de la CAO spécifique le 4 septembre 2017 à 13h45. Les propositions techniques et financières ont ensuite été confiées aux services compétents pour analyse.

Les membres de la CAO spécifique se sont réunis le 25 septembre 2017 à 14h pour attribuer les marchés.

Après analyse des offres, la CAO de groupement de commande propose au Conseil communautaire de retenir les entreprises suivantes :

- Pour le Lot 1 l'entreprise VEOLIA Propreté Midi-Pyrénées ayant fait parvenir l'offre la mieux disante et respectant les termes du cahier des charges pour un montant maximal annuel de 1 140 000.00 € HT/an.

- Pour le Lot 2 l'entreprise PAPREC ayant fait parvenir l'offre la mieux disante et respectant les termes du cahier des charges pour un montant maximal annuel de 360 000.00 € HT/an avec le choix des bennes fournies par le prestataire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

**PREND ACTE** des décisions d'attribution de la CAO spécifique,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer un marché avec :

- Pour le lot 1 (transport et traitement des ordures ménagères résiduelles) : VEOLIA Propreté Midi-Pyrénées
- Pour le lot 2 : (transport et traitement des emballages ménagers et papiers) : PAPREC

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS